

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2022

131x22

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES

L'État offre la possibilité pour les collectivités de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques au titre des coûts liés à l'extension des horaires d'ouverture de leurs établissements de lecture publique. Ce dispositif, qui s'étale sur 5 années, subventionne à hauteur de 80% des dépenses totales liées à l'extension des horaires d'ouverture.

Par délibération n° 169x21, le Conseil Municipal a approuvé le 30 juin 2021 la demande de subvention dans le cadre de ce dispositif pour un montant de 201 888€.

Conformément au plan de financement quinquennal ci-dessous, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la subvention pour un montant 205 925€ pour la deuxième année.

Personnel filière culturelle

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	TOTAL 5 ans
Coût total agents A+B+C	245 580,00 €	250 491,60 €	255 501,43 €	260 611,46 €	265 823,69 €	1 278 008,18 €
Aide annuelle de l'Etat	196 464,00 €	200 393,28 €	204 401,15 €	208 489,17 €	212 658,95 €	1 022 406,55 €
Autofinancement	49 116,00 €	50 098,32 €	51 100,29 €	52 122,29 €	53 164,74 €	255 601,64 €

Personnel filière technique (entretien)

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	TOTAL 5 ans
Coût total d'entretien relatif à l'extension horaire	6 780,00 €	6 915,60 €	7 053,91 €	7 194,99 €	7 338,89 €	35 283,39 €
Aide annuelle de l'Etat	5 424,00€	5 532,48 €	5 643,13 €	5 755,99 €	5 871,11€	28 226,71 €
Autofinancement	1 356,00 €	1 383,12€	1 410,78 €	1 439,00€	1 467,78€	7 056,68 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le renouvellement de la subvention auprès de la DRAC ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande ;

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 29

CONTRE 0

ABSTENTION : 6 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI– GORLIER LACROIX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juillet 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI